

Suivi des communes ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013

Premier bilan quantitatif

Eléments actualisés au 7/11/2013

Le ministère de l'éducation nationale (DGESCO) a mis au point un suivi des communes ayant mis en place la réforme en septembre 2013.

1 – Le contexte dans lequel s'inscrivent les communes

Il appartient aux DASEN de renseigner pour chaque commune ayant mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013 l'un des trois items suivants :

- « *vert* » : aucune difficulté n'a été relayée concernant cette commune, ni par la mairie, ni par les parents d'élèves, ni par les personnels enseignants (saisie groupée possible) ;
- « *orange* » : des difficultés existent mais des ajustements sont en cours pour les surmonter ;
- « *rouge* » : des adaptations significatives restent à mettre en œuvre.

Sur 81% des communes ayant mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013, l'état des lieux est le suivant :

	Nombre	%
Vert	3 015	93,5
Orange	167	5,2
Rouge	41	1,3
Nombre total de communes	3 223	100,0

Dans la quasi-totalité (93,5%) des communes, la mise en œuvre des rythmes scolaires se déroule sans difficulté (aucun signalement recensé des personnels, des mairies, ou des parents).

2 – Les ajustements mis en œuvre depuis la rentrée

Le suivi permet de comptabiliser le nombre de communes ayant mis en œuvre des ajustements depuis la rentrée.

Le nombre total d'ajustements est de 318 pour 199 communes, plusieurs items pouvant être sélectionnés pour une commune.

Ces items sont les suivants :

- l'organisation du temps scolaire ;
- l'organisation du temps périscolaire ;
- l'organisation de la pause méridienne ;
- l'articulation des temps périscolaire et scolaire, et plus particulièrement la complémentarité entre les activités pédagogiques complémentaires et le temps d'activités périscolaires ;

- la gestion des locaux ;
- la communication déployée à destination des parents.

Leur répartition par nature est la suivante :

	Nombre	%
Ajustements apportés	318	100,0
<i>dont temps scolaire</i>	64	20,2
<i>dont temps périscolaire</i>	78	24,5
<i>dont pause méridienne</i>	28	8,8
<i>dont articulation des temps</i>	67	21,1
<i>dont gestion des locaux</i>	37	11,6
<i>dont communication</i>	44	13,8

On constate donc que les organisations mises en place sont robustes, puisque le MEN n'a été saisi que de 318 ajustements, pour 199 communes sur 4000. Cela montre aussi que la concertation n'a jamais cessé entre les acteurs de la communauté éducative, enseignants, mairies, parents.

3 – La gratuité des nouvelles activités périscolaires

Les DASEN peuvent également préciser pour chaque commune s'il y a ou non gratuité des 3 heures d'activités périscolaires instaurées par la réforme des rythmes scolaires.

Sur 28,1% des communes ayant mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013, l'état des lieux est le suivant :

	Nombre	%
non	144	12,8
oui	980	87,2
Nombre total de communes	1 124	100,0

Les résultats nous sont parvenus sur près du tiers des communes. Sur ces communes, la gratuité est la règle quasi-générale (87,2%). Dans les cas très minoritaires où les activités ne sont pas gratuites, leur coût est progressif et modéré.